

## Etude des besoins des publics vulnérables en matière d'habitat inclusif en Normandie

### Introduction

L'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ont sollicité l'ORS-CREAL Normandie pour mener une étude sur les besoins des personnes les plus fragiles (vulnérables et/ou en situation de handicap) et contribuer à l'émergence de références communes au niveau régional en matière d'habitat inclusif.

Cette étude s'inscrit dans un contexte en lien avec le plan de relance 2017-2021 des pensions de familles et des résidences d'accueil, de démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et le projet régional de santé 2018-2023 de Normandie. L'objet de l'étude est de construire une vision globale des besoins en identifiant le nombre de personnes susceptibles de vivre en résidence accueil, en maison relais et en habitat inclusif, de recenser les besoins en accompagnement sociaux et médico-sociaux contribuant au maintien dans le logement ordinaire, les freins et leviers en termes de développement de l'habitat inclusif.

### Méthodologie

#### • Constitution d'un comité de pilotage (Copil)

Le comité de pilotage, animé par l'ARS Normandie et la DRDJSCS Normandie avec l'appui de l'ORS-CREAL Normandie, est composé de représentants des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS), des Conseils départementaux, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL), de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de Normandie, de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) de Normandie, du Réseau de coordination Psychiatrie Sociale et Médico-sociale (Récop sms 27), des Maisons Départementales pour les Personnes en situation de Handicap (MDPH), de la Coordination Handicap Normandie (CHN) et de la Conférence Régionale pour la Santé et l'Autonomie (CRSA).

Le Copil permet d'alimenter et de favoriser les échanges autour de l'étude et de sa validation.

#### Champ de l'étude

L'étude s'est orientée vers les différents acteurs de l'accompagnement concernés par la thématique : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons relais/pensions de famille, résidences accueil, centres hospitaliers spécialisés (CHS), foyers d'hébergement, ESAT, associations d'usagers et leurs familles, circonscriptions d'action sociale ou territoires de solidarité, bailleurs sociaux, groupes d'entraide mutuelle, associations d'usagers et autres structures dans le domaine de l'habitat inclusif...

#### • Analyse documentaire

Une analyse documentaire a été réalisée à partir d'études ou guides élaborés par la CNSA, la DGCS et d'études réalisées par l'ORS-CREAL Normandie ou par le réseau national des CREAL.

A titre d'exemples, peuvent être cités :

- Guide des pratiques partagées d'accompagnement vers et dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques (CNSA),
- Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées (CNSA),
- Enquête nationale relative à l'habitat alternatif/inclusif pour personnes handicapées, personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative ou leurs aidants (DGCS),
- Parcours vers le logement des personnes présentant des troubles psychiques (CREAL Normandie).

• **Expertise par questionnaire** auprès des maisons relais/pensions de famille, résidences accueil, foyers d'hébergement, ESAT et centres hospitaliers spécialisés de la région.

Ce questionnaire anonyme, complété par les professionnels de l'accompagnement, a permis le recueil d'informations sur les projets des publics accueillis en matière d'habitat inclusif (profil des personnes, dispositifs mis en oeuvre autour du parcours de la personne).

#### • Approche qualitative via des entretiens semi-directifs « Focus groupes »

Deux focus groupes par département ont été réalisés en présence des représentants de CHRS, de résidences accueil, de maisons relais/pensions de famille, de foyers d'hébergement, de groupes d'entraide mutuelle, des usagers et familles, de circonscriptions d'action sociale ou Territoires de Solidarité et de bailleurs sociaux. Ces entretiens visaient à aborder les besoins des publics pour accéder au logement et s'y maintenir, l'offre d'accompagnement du territoire et l'organisation des services dans la fluidification des parcours.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE



## Caractéristiques des projets personnalisés d'habitat inclusif : l'analyse des questionnaires

### Le contexte des demandes

L'étude a permis de recueillir de manière non exhaustive 143 projets personnalisés avec un objectif «habitat inclusif» en Normandie, dont 66 projets de logements individuels groupés, 41 projets de logements individuels et 35 projets de logements partagés. Les répondants sont essentiellement des professionnels exerçant en foyer d'hébergement ou en ESAT. Majoritairement, les demandes ont un périmètre de recherche à l'échelle de la ville où les personnes vivent actuellement.

### Le profil des personnes concernées

Les données recueillies sur les projets personnalisés permettent d'identifier le profil des personnes intéressées par un projet d'habitat inclusif. La moyenne d'âge des personnes est de 38 ans. Une majorité est **célibataire** et présente une **déficience intellectuelle**. Les ressources de la majorité des personnes sont constituées de l'**Allocation Adulte Handicapé et d'un revenu d'activité** pour un montant mensuel net cumulé situé entre 545€ et 999€.

### Les prestations mises en œuvre dans le cadre d'un projet personnalisé vers un habitat inclusif

Les principaux accompagnements portent sur des démarches liées à la **recherche du logement**, à la **gestion des démarches administratives et budgétaires**, à l'accès et au suivi du parcours de soins, au développement de la participation sociale de la personne, à la construction et la mise en œuvre du projet professionnel. Une prestation complémentaire est identifiée pour les projets de logements individuels groupés et de logements partagés : le relais vers les mandataires judiciaires pour la mise en œuvre d'une mesure de protection juridique. A cela s'ajoute une particularité pour les projets de logements individuels groupés avec le renforcement de l'accompagnement autour de la parentalité.

Dans la mise en œuvre de ces accompagnements, plusieurs ressources territoriales sont mobilisées comme les **équipes socio-éducatives** des services et des établissements ainsi que les **partenaires concernés selon les domaines d'intervention** (soins, emploi, services spécialisés, services à domicile...).



## La vision partagée de l'habitat inclusif : le retour des focus groupes

L'étude a permis d'illustrer que la démarche d'habitat inclusif est hétérogène. La diversité d'habitat inclusif a pour objet la prise en compte des besoins des personnes en proposant une graduation des réponses en termes d'accompagnement.

### Les principaux enjeux

La vision partagée de l'habitat inclusif en Normandie s'appuie sur des représentations partagées des professionnels d'un même territoire, en identifiant :

- Un **enjeu territorial**, notamment sur les coopérations des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires autour de la démarche d'habitat inclusif,
- Un **enjeu social** pour permettre aux personnes les plus vulnérables de vivre dans un environnement plus sécurisant et plus inclusif,
- Un **enjeu d'ingénierie de projet** pour développer des habitats innovants répondant aux besoins des personnes,
- Un **enjeu d'accès à un habitat autonome** tout en proposant un accompagnement adapté pour s'y maintenir,
- Un enjeu concernant l'**évolution des compétences et des pratiques professionnelles des équipes** présentes dans les services et établissements.

### La philosophie d'un projet d'habitat inclusif

Ces projets requièrent un certain nombre de prérequis comme :

- La **possibilité d'un chez soi** ou d'un logement personnel inscrit durablement dans la vie de la cité,
  - Le **libre choix de « son chez soi »** : la personne est responsable de son mode de vie, du choix des services et du mode d'habitat,
    - Un **environnement géographique, social et culturel** permettant l'accès aux services, aux transports et aux services de santé,

- L'**accessibilité** des logements,
- Un **projet d'accompagnement global** co-construit avec les différents services intervenant auprès de la personne (en interne et en externe),
- La place primordiale du **réfèrent ou du coordinateur pour assurer le suivi dans le parcours** de vie de la personne.

D'autres éléments spécifiques sont également repérés :

- Un **équilibre entre la vie individuelle et la vie sociale** avec un habitat adapté aux besoins, un espace privé et des espaces collectifs,
- Une **évaluation globale et coordonnée des besoins**, des capacités et des compétences de la personne,
- Des **périodes d'évaluation** pour mesurer si le mode d'habitat est adapté à la situation de la personne.

### L'accompagnement autour du projet d'habitat

Les projets d'habitat inclusif se fondent à partir d'un accompagnement personnalisé favorisant en fonction des besoins repérés :

- Le développement de la participation sociale,
- Les articulations dans le parcours de soins,
- L'accompagnement dans la gestion administrative et budgétaire,
- L'accompagnement autour de la parentalité,
- L'accès et le maintien dans logement,
- Les démarches autour du projet professionnel,
- Les actions d'information et de sensibilisation sur les mesures de protection juridique.

## Les coopérations territoriales

L'accompagnement de la personne mobilise plusieurs acteurs comme les services d'aide à domicile, les services de santé, les services de soins à domicile, les bailleurs sociaux et privés, les résidences autonomie, les associations culturelles, sportives, les ESAT, les organismes de protection juridique... Les coopérations territoriales s'appuient sur l'expertise conjointe de ces acteurs et des relais mis en œuvre sur le territoire.

Ces coopérations entre les acteurs nécessitent d'être renforcées. La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des professionnels participe à l'identification et à la mobilisation des ressources du territoire. En complément, les référents et coordonnateurs de parcours peuvent intervenir dans le cadre du suivi du parcours de vie de la personne.

## Zoom sur les besoins en pension de famille et résidences accueil : l'analyse des questionnaires

### Les demandes

Sont recensés de manière non exhaustive deux types de projet :

- 41 projets de résidence accueil avec un périmètre de recherche départemental, pour des personnes accueillies actuellement en foyer d'hébergement,
- 30 projets de pensions de famille pour des personnes déjà hébergées en pension de famille et souhaitant trouver une autre pension dans le même département.

### Le profil

La moyenne d'âge est de 52 ans pour les personnes ayant un projet vers une pension de famille et de 43 ans pour celles ayant un projet vers une résidence accueil. Ce sont des personnes célibataires avec une déficience psychique percevant l'AAH et le revenu net mensuel cumulé et situé entre 545€ et 999€.

### Les accompagnements développés

De manière générale, la mise en œuvre des projets vers une pension de famille ou résidence accueil nécessite l'organisation d'accompagnements autour du logement, de l'accès au droit commun, de l'accès aux soins et de l'accompagnement à la vie sociale.

### Les freins aux projets

Les professionnels ayant répondu au questionnaire identifient comme freins au projet les ruptures dans le parcours de soins et le manque de places en pension de famille et résidence accueil.

### Les leviers identifiés par les professionnels

Un premier levier consiste à mieux identifier l'offre de service dans les pensions de famille et résidences accueil pour les personnes en situation de handicap psychique, les personnes en situation de handicap vieillissantes, les couples.

Un second levier est le renforcement des coopérations territoriales autour de projets communs résidence accueil/social et médico-social/sanitaire sur un même territoire.

## L'analyse territoriale du développement de l'habitat inclusif : freins, leviers et perspectives

Principaux freins	Principaux leviers
<b>Concernant les personnes accompagnées</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• La problématique de la mobilité sur l'offre et l'accessibilité des moyens de transport,</li><li>• La faible mobilité résidentielle,</li><li>• La non-adhésion de la famille au projet personnalisé, l'épuisement et le vieillissement de l'aidant,</li><li>• Des démarches complexes pour constituer les dossiers de demandes,</li><li>• Les difficultés dans la gestion d'un budget et dans la hiérarchisation des postes de dépenses,</li><li>• L'isolement social et le repli sur soi de la personne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b>co-évaluation</b> des besoins, globale et coordonnée,</li><li>• La prise en compte de l'<b>adhésion</b> de la personne,</li><li>• Le <b>soutien</b> de l'environnement familial autour du projet personnalisé,</li><li>• Le maintien des <b>accompagnements</b>,</li><li>• Le <b>suivi dans le parcours de soins</b>,</li><li>• L'<b>accessibilité</b> des services publics, de proximité et de l'offre de soins,</li><li>• L'installation d'un <b>cadre rassurant</b> avec des professionnels et/ou des bénévoles,</li><li>• Le renforcement de la <b>participation sociale</b>.</li></ul>

Principaux freins	Principaux leviers
<b>Concernant l'organisation et l'adaptation de l'offre d'habitat inclusif</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque de lisibilité de l'offre du territoire,</li> <li>La méconnaissance des dispositifs actuels de l'habitat inclusif du territoire,</li> <li>Le manque de technicité pour répondre aux appels à projets sur l'habitat inclusif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un <b>appui technique dans le montage des projets et la recherche de partenariat</b>,</li> <li>La <b>visibilité des initiatives</b> du territoire sur l'offre de service et les dispositifs,</li> <li>Le <b>développement de projets de pension de famille, résidence accueil et famille gouvernante</b>,</li> <li>L'<b>approche parcours</b> dans une logique de parcours résidentiel, d'adéquation des parcours en lien avec le projet d'accompagnement global.</li> </ul>
<b>Concernant la coordination</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La connaissance mutuelle des dispositifs sociaux, médico-sociaux et de droit commun,</li> <li>Le défaut d'articulation des interventions autour du projet de la personne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>connaissance du cadre d'intervention</b> des différents acteurs,</li> <li>Les <b>actions d'information et de sensibilisation</b> des professionnels quel que soit le domaine d'intervention,</li> <li>La <b>mobilisation conjointe</b> avec le secteur de la santé, que ce soit auprès des centres hospitaliers ou des libéraux et l'amélioration du suivi du parcours de soins,</li> <li>Le <b>renforcement du lien</b> avec les acteurs du logement comme les bailleurs privés et bailleurs publics,</li> <li>La mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle autour du projet d'accompagnement de la personne,</li> <li>La <b>formalisation de temps d'échanges</b> avec les mandataires judiciaires autour du suivi du parcours de vie de la personne,</li> </ul>

L'élément majeur de la démarche en faveur de l'habitat inclusif réside dans le droit des personnes à choisir le mode et les conditions d'accès à un habitat.

La dynamique territoriale autour des projets d'habitat inclusif se constitue à l'aide des coopérations territoriales et la participation active de chaque acteur.

L'ingénierie de projet d'habitat inclusif nécessite de :

- S'appuyer sur un pilotage inter-institutionnel porteur des politiques publiques d'une part,

- Favoriser les coopérations entre les acteurs de différents champs d'intervention pour proposer un accompagnement adapté à la situation de la personne d'autre part.

Aujourd'hui, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) fait entrer l'habitat inclusif dans le droit commun. Les textes d'application porteront notamment sur un cahier des charges national de l'habitat inclusif.

L'accès à une autonomie résidentielle des personnes est un réel enjeu pour une société inclusive.

#### Remerciements

Nous remercions le comité de pilotage ainsi que l'ensemble des personnes accompagnées, des professionnels et représentants des familles sollicités dans le cadre de cette étude pour leur contribution et leur disponibilité.

#### Association ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN  
3 Place de l'Europe  
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR  
Téléphone : 02.31.75.15.20  
Mail : [contact@orscreainormandie.org](mailto:contact@orscreainormandie.org)  
Site : [www.orscreainormandie.org](http://www.orscreainormandie.org)

Etude réalisée par :  
Marine GUILLON  
Coordination :  
Christelle MOULIE  
Directeurs de publication :  
Pierre-Jean LANCERY, Président  
Pascale DESPRES, Directrice Générale